



RAPPORT DSU 2018

La Commune de Riom, bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2018, développe une politique volontariste en direction des publics fragilisés dans l'objectif de favoriser le bien-être et l'intégration de tous à la vie de la cité. Cette politique se traduit, dans tous les champs de compétence de la commune, par :

- des actions portées directement par la collectivité ;
- des subventions versées aux associations œuvrant auprès de ces publics fragilisés ;
- la subvention de fonctionnement versée au CCAS avec valorisation des contributions des services de la ville.

Le rapport qui vous est soumis, dans le cadre de l'obligation prévue par l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte des principales actions menées et aides versées en 2018 dans le cadre de cette politique transversale visant à réduire les inégalités sur le territoire communal.

I – Présentation générale de la commune

- Nombre d'habitants (INSEE population totale au 1^{er} janvier 2018) : 19 861
- Budget global 2018 : 29 967 146 €
(Fonctionnement : 20 250 056 € / Investissement : 9 717 090 €)
- Montant DSU 2018 : 278 425 €

Montant des contributions financières versées par la Commune et concourant au développement social urbain : 938 653,31 €

II - Actions réalisées par la commune concourant à l'intégration des publics fragilisés

Dans la mesure où Riom ne compte plus de territoire prioritaire en matière de développement social urbain, les actions conduites en la matière peuvent être classées en fonction de publics cibles à l'échelle communale.

1. Tous publics

a) *Les actions de prévention*

- Mise en place de permanences sociales pour favoriser l'accès aux droits. Des travailleurs sociaux rencontrent les usagers et procèdent aux orientations et instructions en lien avec leur demande. De manière coordonnée avec ses partenaires, les travailleurs sociaux du CCAS privilégient l'accompagnement des personnes qui ne sont pas en capacité d'aller vers l'accès aux droits.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190926-DELIB190905-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

→ Au titre de la cohésion sociale, la ville a voté différents axes d'interventions confiés pour la mise en œuvre à son CCAS :

- « Lutter contre l'exclusion »

Dans ce cadre, des actions collectives visant à développer le lien social, et s'appuyant sur des diagnostics de territoire, sont menées sur les différents quartiers de la ville en lien avec les centres sociaux. Deux travailleurs sociaux sont concernés par ce travail. De plus, des sorties à destination des familles repérées comme fragiles sont organisées, tout comme des temps de rencontre à dimension festive.

- « Favoriser l'accès à un logement digne »

Afin d'accompagner les personnes vers un logement pérenne, différents outils ont été mis en place : baux glissants, activation du contingent communal dédié aux personnes suivies dans le cadre social, partenariat avec l'intercommunalité concernant tout signalement de logement insalubre ou indécent, gestion d'un logement temporaire.

→ L'accès aux droits fait l'objet d'un accompagnement avec mise à disposition libre et gratuite d'un ordinateur au sein du CCAS. De plus des tablettes équipées de clés 4g permettent de faire aboutir les dossiers dématérialisés lors de visites à domicile.

b) Les activités / évènements gratuits ouverts à tous

→ « *Fête de la ville* » : un évènement entièrement gratuit et ouvert à tous animé par de nombreuses associations et services de la Commune. Vide-grenier, parade, expositions, démonstrations, spectacles, initiations, animations de toutes sortes ponctuent cette journée placée sous le signe de la convivialité et du vivre-ensemble.

→ La saison estivale « *Eclats de Fête* » se veut accessible à tous en proposant des spectacles de compagnies professionnelles gratuits, de champs artistiques variés et organisés pour partie dans les quartiers. En 2018, environ 9 000 personnes issues de Riom mais aussi d'un territoire plus large, ont assisté à un spectacle, sur des tranches de 4 à 72 ans.

→ En 2018 l'école municipale de musique a proposé une vingtaine de concerts gratuits dans des lieux différents sur la Commune et sur des thèmes différents (Renaissance, musiques actuelles amplifiées, chant, chorale, jazz, percussions...). L'école municipale d'arts plastiques a proposé en 2018 plusieurs expositions, à l'école, ou aux Abattoirs, entièrement gratuits. Les Archives municipales ont aussi proposé une exposition gratuite sur Etienne Clémentel. Le public des écoles, inscrit dans les cours et ateliers ou assistant à leurs programmations dépasse largement le périmètre de Riom. Ainsi la moitié des élèves de l'école d'arts plastiques ne sont pas riomois.

→ Un marché hebdomadaire et deux foires annuelles

→ En septembre 2018, la Direction des sports a organisé la fête du sport dont l'objectif était de sensibiliser les familles aux bienfaits du sport et de la pratique sportive avec la mise en place de différents stands d'animations gérés par les ETAPS et divers partenaires associatifs notamment. Cette journée festive s'est conclue par la 2^{ème} édition de la course pédestre « Si nous cou
Riom pour un enfant » ouverte à tous en partenariat avec l'Association KIWANIS. Les frais d'inscription ont été reversés à différentes associations militantes pour les enfants en

c) Le quotient familial : une politique volontariste

La Commune développe sa propre politique en matière de quotient familial. Le système est adossé aux données de la Caisse d'Allocations Familiales afin de garantir la bonne gestion du quotient familial et la prise en compte globale des situations des ménages. La tarification des services municipaux en fonction du quotient familial favorise l'accès de tous aux services et activités proposées par la commune (restauration scolaire, accueils de loisirs, écoles de musique et d'arts plastiques...).

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre de familles bénéficiaires	993	1038	1188	1196	1558	1207
Nombre de prestations bénéficiant d'une réduction QF	138 704	141 042	Pas d'élément	143 233	174 343	190 147
Coût du QF	365 356 €	344 189,60 €	359 154,55 €	352 828,42 €	493 335,77€	531 218,93€

- Répartition des familles par tranche et par année (AU 31/08/2018)

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	Nouveau	TOTAL
2012/2013	289	179	158	117	83	97	70		993
2013/2014	319	171	178	122	90	91	67		1 038
2014/2015	349	183	201	146	96	111	102		1 188
2015/2016	342	216	175	156	102	108	97		1 196
2016/2017	381	235	192	173	115	124	110	228	1 558
2017/2018	305	180	128	129	91	89	87	198	1 207
Taux de variation 2012 à 2018	+5,5%	+0,5%	+18,9%	+10,2%	+9,6%	- 8,2%	+24,2%	-13%	

- Répartition des bénéficiaires par tranche 2017/2018

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	TOTAL
Familles	305	180	128	129	91	89	87	198	1 207
Enfants	637	371	253	229	168	153	149	370	2 330
TOTAL	942	551	381	358	259	242	236	568	3 537
Part de chaque tranche en 2017/2018	26.6%	15.6%	10.8%	10.1%	7.3%	6.8%	6.7%	16.1%	100%
Part de chaque tranche en 2016/2017	26.1%	14.7%	12.8%	10.6%	7.3%	7.7%	6.8%	14%	100%

La mise en place du nouveau mécanisme de tarification approuvé par le Conseil Municipal du 24 mars 2016 a été accompagnée d'une réflexion globale sur les tarifs des différents services. Des prix planchers, des prix plafonds et les QF correspondants ont été définis.

Les QF correspondants aux prix plafonds étant supérieurs à l'ancien barème (ex : pour le prix du repas : ancien plafond 1211, nouveau plafond : 1549), le bilan fait état depuis ce nouveau mécanisme de nouveaux bénéficiaires.

d) Le Projet Politique sportive

La politique sportive comporte plusieurs volets :

Favoriser l'accès du sport au plus grand nombre, en s'appuyant sur des valeurs d'équité pour tous les clubs et en restant en adéquation entre les besoins et les moyens disponibles :

- Développer le sport pour tous, que ce soit pour les enfants à l'école, pour les adolescents et les adultes dans les clubs ou sur des pratiques de sports santé, ludique ou d'entretien auprès de nos aînés.
- Développer le sport de compétition. Les bons résultats de nos athlètes suscitent des vocations et contribuent au rayonnement de la commune à l'extérieur.

Assurer le suivi et la gestion des installations sportives

Soutenir les associations sportives locales, vecteur de solidarité et de lien social, au travers l'octroi de subventions de fonctionnement et de subventions événementielles, la mise à disposition d'installations sportives gratuitement, l'accompagnement lors des manifestations d'envergure, ...

2. L'enfance et la jeunesse (3-25 ans)

La politique de la Commune en direction de ce public est à la croisée de plusieurs politiques publiques, favorisant ainsi la cohérence des dispositifs, notamment à destination des plus fragiles :

- Politique enfance et jeunesse
- Politiques culturelle et sportive
- Politique action sociale

a) Les actions de prévention

Sur son axe « Contribuer à la politique jeunesse pour son approche sociale », la ville de Riom a confié la mise en œuvre de 3 actions au CCAS :

→ En lien avec le collègue « Michel de l'Hospital », accompagnement de jeunes dans le cadre de « mesures de responsabilisation », alternatives à des réponses disciplinaires. A la demande du collègue, un travailleur social accompagne un jeune ayant commis un acte délictueux au sein de l'établissement afin de :

- Permettre à l'élève de comprendre la portée de ses actes
- Lui donner la possibilité de faire évoluer positivement son attitude

Durant plusieurs créneaux horaires, en présence du travailleur social et en dehors des temps scolaires, le jeune aura à participer à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à des tâches diverses à des fins éducatives.

- Une bourse aux projets jeunes : Un soutien financier et un accompagnement sont proposés aux jeunes qui souhaitent développer un projet à dimension participative et citoyenne. Pour cela chaque jeune qui le désire a la possibilité de télécharger un dossier sur le site de la Commune. Des rencontres régulières avec un travailleur social lui permettent d'aborder les différents aspects de son projet afin de pouvoir le présenter à une commission d'élus. Une fois validé et réalisé, le projet doit être valorisé dans un cadre collectif.
- Création d'actions de prévention en direction des jeunes et de leur famille, visant à soutenir la parentalité tout en luttant contre les conduites addictives.

Un partenariat soutenu avec le service de prévention spécialisée aboutit à la présence de jeunes accompagnés sur des actions diverses pilotées par le CCAS.

- Dans le cadre des différents accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, les animateurs ont aussi un rôle d'accompagnement à la parentalité. Lorsqu'un enfant est en « souffrance », les professionnels du service rencontrent la famille pour échanger, la conseiller, l'aiguiller vers des professionnels et/ou structures qui pourront les aider. Un travail d'échanges et de partenariat s'est instauré au fil du temps avec les travailleurs sociaux afin d'aider au maximum les familles et les enfants.

b) Les projets enfance et jeunesse

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2016-2019 prend en compte la tranche d'âge allant de 3 à 12 ans et a pour ambition la « réussite éducative et l'autonomie de l'enfant ».

Le PEDT réunit l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et des partenaires institutionnels pour construire et suivre sa mise en œuvre. La Commune de Riom à travers le PEDT s'engage et propose à ses partenaires de travailler sur les deux axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Le développement de la confiance en soi, l'épanouissement des enfants sur leurs différents temps de vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire...)
- Axe 2 : L'accès à l'autonomie, à l'engagement citoyen, égalité des chances dans la découverte et l'accès aux activités sportives, culturelles et sociaux culturelles

Les actions menées dans le cadre du PEDT se traduisent au quotidien dans les projets des services périscolaires, extrascolaires, sur les temps scolaires.

Le Projet Politique Jeunesse

La politique jeunesse de la ville de Riom est basée sur quatre axes, en réponse aux besoins du public cible (12-25 ans):

- Faire ensemble et partager des valeurs.
- Découvrir et être utile.
- S'envoler en confiance.

Favoriser l'intégration professionnelle.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190926-DELIB190905-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

La politique jeunesse est transversale : elle est à la croisée des politiques sectorielles du sport, de la culture, de l'éducation et du social, mais inclut aussi des partenaires locaux nombreux, tant sur le plan associatif que sur le plan institutionnel (collèges, lycées notamment).

Afin de toucher le plus grand nombre, dans un objectif de cohésion sociale et afin de réponse aux besoins des jeunes, de 12 à 25 ans, plusieurs actions sont menées :

- Favoriser les échanges avec et entre les jeunes et leur engagement citoyen : enquête auprès des 15-18 ans dans les lycées, après une enquête auprès des collégiens, afin de définir au mieux leurs besoins.
- Développer les pratiques sportives et culturelles en rendant les jeunes acteurs : l'enquête montre que près de 17% des jeunes de 15 à 18 ans ne pratiquent pas d'activité pour des raisons de mobilité (38%) et financières (35%).
- Favoriser la prévention/santé, l'accompagnement des jeunes et de leur famille : actions décrites précédemment
- Favoriser l'idée de parcours professionnel : accueil de stagiaires de 3^{ème} régulièrement dans la collectivité pour présenter les métiers des collectivités territoriales ; accueil de la 2^{nde} et au-delà.
- Un outil d'évaluation des actions de la collectivité en direction des jeunes.
- Rencontres avec les partenaires locaux œuvrant en direction du public jeune afin de définir une stratégie pour fédérer et animer le réseau local.
- La mise en place d'un comité technique (techniciens de chaque secteur d'intervention, social, culture, sport, loisirs) et d'un comité de pilotage (élus et directeurs de chaque service)
- Le projet d'un équipement sportif : un Skatepark. Ce projet a donné lieu à une méthodologie innovante, rassemblant, jeunes usagers, associations et techniciens de la collectivité pour construire ensemble le programme du projet.
- La réévaluation des modes de communication de la Ville en direction des jeunes :
 - Une charte graphique dédiée à la jeunesse.
 - Une page jeunesse dans le bimestriel de la Ville où la parole est laissée aux jeunes.
 - Des interviews filmées de chaque projet où les jeunes donnent leur avis sur l'organisation et évaluent leur participation.

c) Les activités sur le temps scolaire

Les élèves des écoles de Riom bénéficient de nombreuses propositions culturelles et sportives à l'initiative des différents services de la ville. L'objectif de ces interventions relève d'un enjeu éducatif de favoriser l'égal accès de tous des activités culturelles et sportives, mais aussi permettre à l'enfant de lui ouvrir le champ des possibles afin de développer sa personnalité.

→ l'éducation physique et sportive à l'école

Chaque élève d'élémentaire bénéficie de l'enseignement de 2h00 d'Education Physique et Sportive par semaine selon un programme défini conjointement par les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la ville de Riom et l'équipe enseignante. Les élèves pratiquent des activités physiques et sportives comme l'athlétisme, les sports collectifs, les activités gymniques,... Et peuvent aussi découvrir des sports comme le golf, le tir à l'arc, la course orientation, le tennis, l'escalade, sur les sites sportifs riomois.

- 3 inter-écoles clôturent les cycles d'Endurance, de Jeux Collectifs et d'Athlétisme, ou chaque niveau de classes se retrouve lors d'une rencontre conviviale.

l'organisation d'olympiades en fin d'année scolaire réunissant l'ensemble des écoles riomoises.

- le Cahier EPS pour les classes de CM1 CM2 :
 - document rédigé **par les élèves** chaque semaine
 - ce document « retranscrit » les séances EPS des élèves avec leurs mots, dessins, recherches personnelles, et/ou du travail avec leur professeur des écoles

- Mise en place d'un livret EPS **par les ETAPS** dans chaque classe :
 - Quels objectifs pour le « livret scolaire E.P.S. » :
 - il retrace le parcours « EPS » de la classe sur l'ensemble de l'année scolaire en cours,
 - il présente la planification des APS proposées
 - il permet de rendre compte:
 - du parcours effectué par l'élève dans ses apprentissages,
 - et des objectifs travaillés sur un cycle.

- Natation à l'école : la piscine intercommunale Béatrice HESS accueille les élèves des écoles pour des cycles d'initiation à la natation. Ce dispositif s'adresse aux enfants du CP au CM1 avec comme objectif d'aider les enfants à se familiariser avec l'eau dans un premier temps puis de l'accompagner dans son apprentissage de la natation tout au long de sa scolarité primaire.

- la musique
 - Les intervenants en musique, titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) en partenariat avec les enseignants montent des projets musique et les mettent en œuvre avec les enfants tout au long de l'année. Les spectacles de fin d'année sont souvent accompagnés par les enseignants musiciens de l'école municipale de musique.
 - Orchestre à l'école : Les professeurs de l'école municipale de musique interviennent chaque semaine au sein d'une école dans leurs spécialités instrumentales (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor et percussions). Cette expérience musicale permet aux enfants de pratiquer les instruments « en vrai » et apporte une grande satisfaction à tous, enseignants, parents et enfants, lors de représentations publiques.

- les arts plastiques

Les enseignants-plasticiens de l'école municipale d'arts plastiques accueillent les classes des écoles élémentaires pour des cycles de 6 heures d'initiation aux arts plastiques autour d'un thème annuel. La musique était la thématique pour l'année scolaire 2018/2019.

- le spectacle vivant
 - Le service actions culturelles propose une programmation au jeune public où se mêlent des formes et des genres différents (cirque, marionnettes, théâtre). Des actions de médiation sont menées en lien avec ces représentations. Ainsi, les enseignants peuvent présenter le spectacle aux enfants, travailler en amont et éventuellement rencontrer les artistes des compagnies avec les enfants le jour de la représentation.

- les archives municipales

Le service des Archives municipales de la Ville conserve les documents qui font l'histoire de notre cité. De nombreuses actions de médiations sont menées auprès des publics scolaires afin de leur permettre, accompagnés de leurs enseignants, de s'approprier une partie des sources écrites qui permettent aux historiens d'écrire l'Histoire.

Différents ateliers à destination des scolaires sont mis en place par le service éducatif des Archives :

- un atelier d'écriture à la plume d'oie sur papier décoré avec initiation à la reproduction de lettrines, d'armoiries et de sceaux à partir d'exemples pris dans les archives,
- un atelier d'initiation à la recherche historique.

→ Les classes vertes

La Commune met à disposition des enseignants les locaux situés sur le site privilégié de Loubeyrat ainsi que le transport, afin d'accompagner leurs élèves en classe verte. 56 classes bénéficient chaque année de ce cadre naturel exceptionnel, aux portes du parc naturel des volcans d'Auvergne et permettant de mener des activités de plein air et de loisirs.

→ une politique tarifaire équitable

La politique tarifaire de la Commune sur les activités extra-scolaires et périscolaires montre son engagement dans l'accès de tous aux loisirs et aux moyens de garde. Ainsi, un enfant dont la famille a un quotient familial inférieur à 437 € accèdera à la restauration scolaire pour 0,55€ par repas, un repas équilibré à 5 composantes, composé d'au minimum un aliment bio et d'une préparation maison. Il en va de même pour les tarifs appliqués dans les secteurs culturels (écoles de musique et d'arts plastiques par exemple).

d) Les activités sur le temps périscolaire

L'ensemble des temps périscolaires (matin, midi et soir les jours d'école, mercredi après-midi) est déclaré en tant qu'accueil collectif de mineurs. Cette déclaration est le gage d'un accueil de qualité, ouvert et accessible à tous. Le projet pédagogique des équipes ainsi que les moyens humains et matériels déployés renforcent aussi cet engagement.

Des ateliers sont proposés par les animateurs sur le temps méridien et sur le temps périscolaire du soir, en fonction des souhaits des enfants, des compétences des animateurs et des orientations éducatives de la structure. Ces ateliers, auxquels les enfants s'inscrivent s'ils le souhaitent, ont pour objectif de favoriser le vivre ensemble et la découverte d'activités variées. Ces propositions sont soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales.

Chaque fin année une fête périscolaire est organisée sur chaque école. L'objectif premier est de créer un moment de convivialité avec les familles afin de permettre d'échanger avec les parents qui viennent peu à l'école ou éloignés de l'école, pour des raisons culturelles ou professionnelles. Ensuite, ce temps permet aux enfants de montrer à leurs parents ce qui leur est proposé tout au long de l'année : spectacle, exposition, théâtre, acrosport...

Les rythmes scolaires depuis 2013 ont permis de créer une offre d'activité supplémentaire et gratuite donc accessible à tous, sur les sites scolaires et dans un cadre sécurisant. L'objectif affiché de la ville est de permettre aux enfants n'ayant pas d'activité extrascolaire dans le tissu associatif de découvrir ou pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs. Les enfants s'inscrivent sur des cycles allant de vacances à vacances, soit des cycles de 6 semaines environ, un soir par semaine, et peuvent découvrir des techniques de graff, théâtre, jeux sportifs, Land' Art... Ces activités sont proposées

par les animateurs de la ville, ainsi que par les ETAPS, agents territoriaux de la ville. Ainsi, 923 enfants sont concernés par les TAP.

Accusé de réception en préfecture
063-2190308-20190930-2019-09-000-D-1
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

→ Les Educateurs Territoriaux des APS interviennent chaque fin d'après-midis dans le cadre des « Ateliers Découverte » de 16h15 à 18h00 dans les écoles élémentaires de Riom en proposant des ateliers sportifs.

Ces APS se veulent différentes et plus ludiques que les APS proposées dans le cadre de l'EPS. Découverte et initiation de pratiques nouvelles : VTT, kinball, boxe, escrime, poulball,

e) Les activités sur le temps extrascolaire intégrées au sein de l'ALSH

La Commune propose toute l'année, durant les vacances scolaires, un accueil de loisirs sans hébergement. Ce service est une structure éducative ouverte à tous les enfants de la ville de Riom, en proposant une offre qualitative et cohérente en réponse aux besoins des familles.

Ce service est accessible à tous avec des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial allant de 2,70 € la journée à 17,90 € (repas compris), pour 2018/2019.

Le projet éducatif de l'accueil de loisirs s'appuie sur des valeurs d'accès à la citoyenneté et du vivre ensemble.

Dans le cadre de ce dernier, une multitude d'activités (sportives, culturelles, manuelles, éco responsable...) est proposée sur le site de LOUBEYRAT. Des sorties permettant de découvrir le territoire sont aussi organisées.

Ainsi les enfants se voient proposer des projets autour du vivre ensemble avec notamment la journée des droits de l'enfant en novembre sous forme de scénettes, exposition et un spectacle programmé en cette fin d'année civile.

Les enfants participent aussi à des projets solidaires dans lesquels les enfants de tous les groupes scolaires et de l'extrascolaire se réunissent autour d'activités solidaires réunies sous la bannière de l'UNICEF.

L'équipe d'animation propose aussi tout au long de l'année, des sensibilisations sur le handicap... l'accueil de loisirs accueillant des enfants porteurs de handicap. Les enfants et animateurs mettent régulièrement en place des animations ou des ventes d'objets au profit d'associations dédiées. Des associations spécialisées interviennent aussi afin de mettre les enfants en situation de handicap et leur permettre d'accepter la différence et d'accueillir au mieux leurs camarades.

Il existe également des initiatives de certains groupes d'enfants qui se mobilisent pour aller faire du nettoyage autour de l'accueil de loisirs et ses environs : une démarche éco citoyenne qu'ils aimeraient étendre.

Les ETAPS interviennent sur les vacances scolaires en partenariat avec la Direction Enfance Jeunesse par la mise en place de différentes activités sportives : sortie neige, sortie randonnée, sortie VTT ou matinée multisport sur les différents sites sportifs de la ville : tir à l'arc, escalade, escrime, jeux traditionnels, golf, ...

f) Programmation culturelle jeune public

Dans le cadre de la saison culturelle Accès Soirs, plusieurs spectacles jeunes publics sont proposés. Un temps fort à destination des lycéens, intitulé Cours et Jardin, est également organisé chaque année en mars. En 2018, cette manifestation a réuni 3 classes de 1ère spécialité Théâtre.

- L'accessibilité aux équipements sportifs (transports urbains, pistes cyclables)
- Le parcours permanent de Course d'Orientation implanté au Parc Sportif et Urbain de Cerey propose un circuit accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (jeux thématiques pouvant être utilisés avec les scolaires) ; ce qui fait de ce parcours une première en Auvergne.
- Sur le territoire communautaire, des circuits de randonnée sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux familles. Ce sont des sentiers labellisés « Douce heure » et recensés dans le guide CHAMINA

→ Création de la *Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées* en 2010 compétente pour donner un avis sur l'élaboration du PAVE, la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics communaux, et sur l'organisation du recensement des logements accessibles.

Le rapport de la Commission Accessibilité d'avril 2019 de Riom fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour les années 2017 et 2018 sur les différents points de sa compétence.

Au titre des aménagements complets d'espaces publics

- Requalification de l'avenue de Châtel avec la mise en accessibilité des trottoirs, traversées piétonnes, quais bus et réfection de l'éclairage public ;
- Réfection de l'allée principale du cimetière paysager
- Mise en accessibilité de l'ancien espace vert communal du Clos Vert dans le cadre de la création des Vergers du couvent ;
- Création d'un cheminement piéton PMR rue Pierre Mazuer, dans le cadre du réaménagement de la voie ; sécurisation des traversées piétonnes entre les Vergers du couvent et l'accès aux Jardins de la Culture ;
- Création d'une allée piétonne sécurisée pour permettre l'accès au collège Jean Vilar depuis le parking / arrêts bus situé devant le gymnase Jean Zay

Au titre des ADAP mis en œuvre sur les bâtiments et espaces publics :

- Création d'une place PMR et d'un cheminement PMR pour la maison de quartier du Moulin d'Eau et le stade Pierre Robin ;
- Création d'une rampe accessible entre les vestiaires de Cerey et le terrain d'honneur ;
- Création d'un surbaissé de trottoir afin de rendre accessible le gymnase de l'Amitié ;
- Création d'une place PMR à l'école René Cassin élémentaire ;
- Mise en accessibilité du club house Foot de La Varenne, de la loge du cimetière, des sanitaires des locaux associatifs de la Vache Carrée, du gymnase Jean Zay, du stade Pierre Robin, de la salle associative place José Moron, du gymnase de l'Amitié + tribunes.

a) L'accueil des enfants

Le service animation accueille en partenariat avec le DALHIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers), la DDCS, la MDPH, la CAF, les enfants porteurs de handicap sur ses temps. La famille est accueillie en amont afin de définir les besoins de l'enfant pour un accueil dans les meilleures conditions (moyens matériels, humains...). En parallèle, les animateurs du service sont sensibilisés au handicap et formés afin de favoriser l'inclusion de tous les enfants. En 2018, 2 enfants ont été accueillis sur l'ALSH extrascolaire pour 10 jours.

5. Autres publics spécifiques

- Mise à disposition de locaux pour les permanences « France Alzheimer » : toutes les semaines, l'association assure des permanences à destination des aidants familiaux et propose également des groupes de paroles.
- *Projet ANAIS* : remise en forme, rééducation ludique et fonctionnelle, « resocialisation » des femmes ayant subi un cancer du sein par un travail en piscine avec un kinésithérapeute et un éducateur sportif de la collectivité.

Le projet, « ANAIS » (Aquagym Normalisé pour l'Adaptation et l'Insertion Sociale), est un nouveau service communautaire de la piscine B. Hess, qui a été mis en place en mars 2013, afin de répondre à une véritable demande des femmes ayant contracté un cancer du sein, et souhaitant reprendre une activité physique en toute sécurité.

A ce jour, 24 personnes sont inscrites et bénéficient de cette prestation.

- Accès facilité à un *suivi médical, diététique, psychologique et la lutte contre les addictions pour les licenciés sport* de la commune.

L'AMSES (Association Médecine Sport et Santé) est une association riomoise créée le 4 mai 2010, dont l'objet social est basé sur la protection de la santé du sportif, la promotion des Activités Physiques et Sportives pour la santé et l'information médicale en rapport avec les activités sportives. Pour lui permettre de développer ses actions, la municipalité met, gratuitement, des locaux à disposition de l'association.

Son projet associatif se décline comme suit :

a) La protection de la santé du sportif

- Consultations médicales spécialisées pour les sportifs intéressés dans le cadre du Centre Médico-Sportif ou sur site spécifique pour certaines disciplines.
- Examens médicaux pour le suivi des élèves des sections sportives scolaires ou dans le cadre de la pratique UNSS (Examens possibles sur site, (cas) à la demande des établissements scolaires, ou dans le Centre Médico-Sportif).

b) La promotion des Activités Physiques et Sportives pour la santé

- Mise en relation d'intervenants spécialisés et de publics concernés. (Médecins, Diététiciens, Educateurs médico-sportifs ...)
- Organisation ou participation à des colloques, réunions, conférences ou journées d'études.
- Consultations médicales spécialisées dans le Centre Médico-Sportif, pour les personnes « non-sportives » souhaitant être conseillées et accompagnées en vue de la pratique d'une activité physique dans le domaine du « sport santé ».
- Participation au Forum des Associations.
- Mise en place de réunions, de dépliants adaptés et d'aide à la rédaction de demande de subventions pour la diffusion d'informations sur la santé des sportifs.

c) L'information médicale en rapport avec les activités sportives

- Informations sur la santé notamment sur le bien-manger avec l'aide d'une diététicienne, sur toutes les formes d'addictions (dopage, alcool, tabac,...) dans les établissements scolaires.
- Formations: aux premiers secours, et à l'utilisation du défibrillateur,...
- Sensibilisation des dirigeants, entraîneurs, ... d'associations sportives, des profs EPS, sur les risques et sur la santé liés aux pratiques des A.P.S.
- Création éventuelle d'un site internet. (Informations médicales, législatives, ...)
- Participation à l'information et à la formation du corps médical.
- Informations visuelles (dépliants).
- Participation aux réunions Services techniques/Service du Sport (PB divers: accès handicapés, ...) sur demande de la collectivité.

d) Un protocole de gestion urbaine et sociale a été signé avec l'intercommunalité, l'Etat et le Conseil Départemental afin de proposer une offre d'habitat diversifiée en direction des gens du voyage. La commune travaille plus spécifiquement avec l'association « AGSGV » pour le relogement d'une vingtaine de familles installées sur un terrain insalubre.

e) Plusieurs actions sont conduites en direction de publics parfois éloignés de l'offre culturelle. L'Ecole de musique a ainsi organisé plusieurs concerts / auditions au centre social Gaidier, ou encore à l'EPAHD de l'Hôpital ou la Maison de retraite de Jeanne D'arc.

f) Les actions spécifiques du service animation

Des actions sont mises en place dans la continuité des temps d'animation instaurés auprès des enfants du voyage, des temps conviviaux sont mis en place afin de permettre aux familles de venir dans l'enceinte de l'école et faire tomber leur appréhension par rapport à cet univers « étranger ». Objectif atteint car sur chaque groupe scolaire, les enfants voyageurs ont fréquenté au moins une fois, un cycle d'activité de TAP et participent plus volontiers aux ateliers proposés le temps du midi.

6. Une politique RH favorisant l'insertion professionnelle

- La ville de Riom accueille régulièrement des apprentis en situation de handicap. Sur l'année scolaire 2018-2019, 1 jeune fille a pu réaliser son apprentissage en régie espaces Verts. Il est régulièrement proposé aux maitres d'apprentissage de suivre une formation spécifique organisée par le CFAS.
- La ville continue d'accueillir des personnes devant effectuer des travaux d'intérêt général. Une nouvelle convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et le Maire a été signée. Cet accueil devrait progresser les prochaines années.
- Au niveau de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap, la collectivité remplit les conditions réglementaires (6%).
- L'accueil de stagiaires en situation difficile en partenariat avec la mission Locale, Pole emploi ou

des organismes d'insertion est également favorisé

III – Subventions versées aux associations favorisant à l'intégration des publics fragilisés :

En s'appuyant sur ses différents services, la Commune conduit directement des actions visant à promouvoir la cohésion sociale sur son territoire. Parallèlement, elle verse des subventions aux associations contribuant à cet objectif.

De plus, via le CCAS, des actions de prévention et de lutte contre les exclusions sont mises en place. Les règles de collaborations entre la ville de Riom et le CCAS sont organisées dans une convention cadre depuis 2016. Outre le montant d'une subvention annuelle versée au CCAS, la participation de la commune au fonctionnement (agents mis à disposition et interventions techniques) sont valorisées financièrement.

Le montant de ces différentes contributions financières se répartit ainsi :

Domaine	Association	Subvention 2018
Jeunesse	ARJ	100 000,00
	UNICEF	300,00
	AFEV	6 000,00
Transversal	Visiteurs de prison	200,00
	INSERFAC (via participation versée à RLV)	22 000,00
	Chorus (activités motrices)	2 059,00
	Archers riomois	9 266,00
	En tout sens (accueil enfants de l'Institut médical de Mozac) ?	984,00
	ASTTRE (Accueil des résidents du foyer APF de Riom)	2 063,00
Social	F.N.A.C.A. (anciens combattants d'Algérie)	100,00
	ACCUEIL FAMILLE SAINT DISMAS	200,00
	ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	100,00
	CROIX BLEUE	150,00
	ADEPAPE 63 (PUPILLES ETAT)	200,00
	LES AMIS DE SAINT DON	150,00
	LE BEAU PRE II	150,00
	ASSOCIATION DES CHARMETTES"	150,00
	VIVRE ENSEMBLE AU COURIAT	150,00
	MAISON DE QUARTIER "ESPACE RENCONTRE COURIAT"	150,00
	ORGANON RETI	150,00
	HAMEAU DES VOLCANS ET CLOS MIRABEL	150,00
	LES GRENOUILLES DU MARAIS	150,00
	JARDINS FAMILIAUX RIOMOIS	150,00
PROPRIETAIRES DU LOGIS DES DOMES	150,00	

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190926-DELIB190905-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019

	VISITEURS DE PRISON	200,00
	ASCP 63 (culture et sport prison)	200,00
	ADAPEI 63	400,00
	SECOURS CATHOLIQUE	800,00
	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE DE RIOM	800,00
	COMITE LOCAL ACVG DE RIOM/ULAC (anciens combattants)	100,00
	SAPEURS POMPIERS	800,00
	CIDFF	200,00
	ASSOCIATION RIOMOISE DON DE SANG	2 000,00
	VIE LIBRE	200,00
	BOUCHONS D'AMOUR	200,00
	GENEPI	200,00
	LE RELIERAT	150,00
	ADSEA	10 000,00
	CENTRES SOCIAUX	213 500,00
	TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	374 872,00
	subvention fonctionnement ville/CCAS	147 117,04
	Valorisation collaboration ville/CCAS	416 664,27
	TOTAL CCAS	563 781,31
	TOTAL GENERAL	938 653,31

Les aides apportées dans le cadre du logement social relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans. La commune conserve toutefois la possibilité d'apporter des fonciers aux bailleurs sociaux, ce qui constitue une forme d'accompagnement financier des projets non négligeable. **En 2018, 4 opérations de logement social ont été engagées sur Riom.**

Bailleur	ville	Logements	PLAI
OPHIS	Riom	4	1 PLAI + 3 PLUS
OPHIS	Riom	3	2 PLAI + 1 PLUS
TOTAL		7	